

ACTION URGENTE

ALGÉRIE. UN LEADER POLITIQUE EMPRISONNÉ EN RAISON D'UN DISCOURS

Le 24 mars 2020, Karim Tabbou, leader du parti politique de l'opposition algérienne, l'Union Démocratique et Sociale (UDS), a été condamné à un an de prison et à une amende de 50 000 dinars algériens (environ 365 euros) pour des accusations forgées de toutes pièces relatives à l'« incitation à la violence » et à l'« atteinte à la sécurité nationale », en lien avec un discours vidéo publié sur la page Facebook de son parti, dans lequel il critiquait sans violence le rôle de l'armée dans la politique. Karim Tabbou est maintenu en détention à l'isolement prolongé depuis son arrestation en septembre 2019.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Ministre de la Justice Belkacem Zeghmati
8 Place Bir Hakem
Alger, Algérie*

Monsieur le Ministre,

Le 24 mars 2020, la cour d'appel a condamné Karim Tabbou à une peine d'un an de prison et à une amende de 50 000 dinars algériens (environ 365 euros) pour des accusations forgées de toutes pièces relatives à l'« incitation à la violence » et à l'« atteinte à la sécurité nationale », en raison d'une vidéo publiée sur la page Facebook de son parti, dans laquelle il critiquait sans violence le rôle de l'armée dans la politique. Avant cet appel, le 11 mars 2020, il avait été condamné en première instance à un an d'emprisonnement, dont six mois avec sursis ; il devait donc être libéré le 26 mars 2020, puisqu'il avait déjà passé six mois en prison. Toutefois, le 24 mars, deux jours avant la date prévue de sa remise en liberté, Karim Tabbou a été transféré de la prison d'El Kolea à la cour d'appel, sans que sa famille ni ses avocats n'en soient informés. Ses avocats ont été avertis par un collègue qui se trouvait dans la salle d'audience à ce moment-là, mais ils n'ont pas pu assister à l'audience. Karim Tabbou n'a pas pu y assister non plus, car il s'est effondré dans la salle d'audience en raison d'une montée de tension artérielle et a été conduit à l'infirmerie. Sans tenir compte de cette situation, les juges ont prononcé le verdict en l'absence de l'accusé et de ses avocats, en violation flagrante des principes d'équité des procès.

Karim Tabbou est maintenu en détention à l'isolement depuis six mois, depuis son arrestation le 12 septembre 2019. Il n'est autorisé à quitter sa cellule qu'une heure par jour et n'est pas autorisé à communiquer avec d'autres prisonniers. Ce confinement se poursuit malgré son état de santé très inquiétant, qui a incité un groupe de médecins algériens à faire une déclaration publique mettant en garde contre les dangers de son maintien derrière les barreaux. Selon ses avocats, qui lui ont rendu visite le 25 mars, tout de suite après sa condamnation en appel, il présentait des signes de mauvaise santé, dont une paralysie faciale partielle.

Aussi je vous demande de le libérer immédiatement et sans condition, et d'annuler sa condamnation, car Karim Tabbou est un prisonnier d'opinion. Dans l'attente de sa libération, je vous prie de veiller à ce qu'il ait accès à des soins médicaux adéquats. Enfin, je vous demande d'enquêter sur les conditions de son arrestation et de sa détention et de libérer tous les autres prisonniers d'opinion incarcérés en Algérie.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 11 mars 2020, le tribunal du Ruisseau à Alger a rendu son jugement en première instance et condamné Karim Tabbou à 12 mois de prison, dont six avec sursis. Il devait être libéré le 26 mars, ayant déjà passé six mois derrière les barreaux. Ses avocats et le procureur ont fait appel de cette décision et, le 24 mars, Karim Tabbou a comparu devant le juge du tribunal du Ruisseau, pour son audience en appel, en l'absence de ses avocats. Il s'est évanoui avant que ses avocats n'arrivent. Le juge a décidé de rendre son jugement en son absence et l'a condamné à un an de prison et à une amende de 50 000 dinars algériens (environ 365 euros)

En juillet 2013, les autorités algériennes ont refusé d'accorder un statut juridique au parti de l'opposition de Karim Tabbou. C'est une figure majeure du mouvement Hirak qui a débuté en Algérie il y a un an, en février 2019. Son militantisme et son engagement politique lui ont valu l'hostilité des autorités, qui l'ont arrêté le 12 septembre 2019. Il est accusé d'« atteinte au moral de l'armée » en lien avec un discours public prononcé en Algérie, en mai 2019. Il a ensuite été remis en liberté provisoire le 25 septembre 2019, avant d'être de nouveau arrêté le lendemain, le 26 septembre.

Karim Tabbou n'est pas le seul prisonnier politique en Algérie. Nombreux sont ceux qui subissent le même sort pour avoir exprimé leurs opinions ou participé à des manifestations, comme le journaliste Khaled Drareni et le militant de la société civile Abdelouahab Fersaoui, actuellement placés en détention provisoire pour s'être exprimés.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe, français ou anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 mai 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Karim Tabbou (il)